

TERMES DE RÉFÉRENCES

Marché de fournitures et travaux

Pour l'aménagement d'un parc de loisirs écologique à Kanau, quartier de Desprez, Port-au-Prince

I- Mise en contexte

Le groupement GRET – OXFAM met en œuvre, dans le cadre du Programme d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers (PARAQ) financé par l'Union Européenne, le Projet d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Desprez (PARAD) dont le but est de contribuer au retour des populations déplacées dans leur quartier d'origine, en cohérence avec la politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain.

Ce groupement vise une politique de développement local ayant comme fondement l'organisation et la participation des acteurs locaux, en particulier les femmes, à partir de l'échelle quartier, selon une approche territoriale plutôt que sectorielle. Cette stratégie, qui mobilise différentes catégories sociales dans divers domaines d'activités, trouve un terrain favorable au sein des organisations communautaires de base (OCB) qui constituent, de nos jours, un véritable cadre d'expression de la nouvelle citoyenneté, ainsi que de l'urbanité.

Le projet PARAD, à travers le volet développement économique, vise à **renforcer les capacités des acteurs économiques** de Desprez aux fins de raviver et animer les dynamiques économiques du quartier en lien avec son voisinage, tout en élargissant l'éventail des opportunités tant endogènes qu'exogènes.

C'est dans ce contexte que le microprojet d'aménagement d'un parc de loisirs dans le secteur de Kanau a été proposé par l'association *Les Femmes Écologiques (LFE)* à titre de projet sous Maitrise d'Ouvrage Communautaire (MOC), puisqu'un appel à projets avait été lancé par le GRET, dans le cadre du PARAD (sur financement du FIRAD¹). D'abord, supervisé par le volet MOUS², qui visait également le renforcement des capacités des OCB, son portage fut élargi à d'autres volets du projet. Les raisons qui ont motivé ce choix sont notamment :

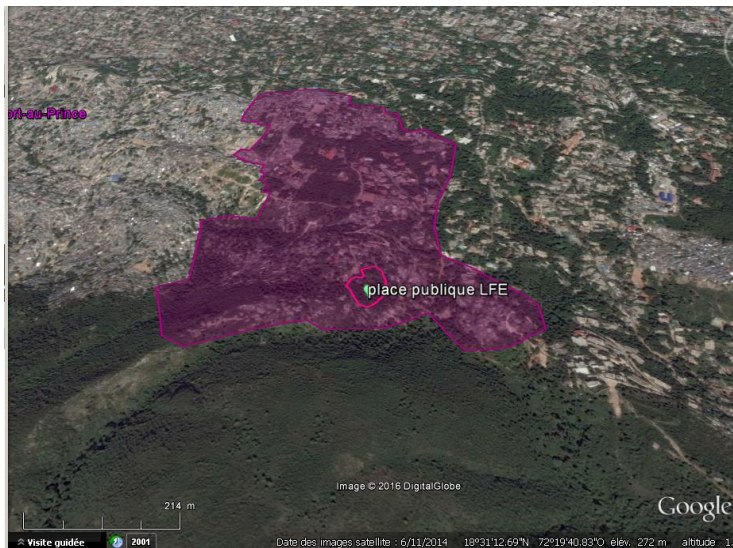
- **L'objet du projet initial et la localisation stratégique du site** : il s'agit d'un site situé dans la zone tampon entre un milieu urbanisé et un milieu naturel encore boisé, légalement protégé ; c'est un projet en résonance parfaite avec la stratégie de développement économique qui prône notamment les filières éco-touristiques,

¹ FIRAD = Fonds d'Initiatives pour la Reconstruction de Desprez

² MOUS= Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

récréosportives et socioculturelles en lien avec les atouts naturels du lieu (paysage panoramique, aire arborée de montagne, au cœur de la zone protégée gérée par l'OSAMH proximité par rapport à Port-au-Prince, chemins pédestres, lieux d'intérêt culturel et patrimonial, etc.) ;

- **sa vocation écologique vs l'opportunité d'introduire des systèmes constructifs qui favorisent la rétention des sols** tout en accentuant d'autres impacts positifs, tant sur le plan paysager qu'économique;



- **sa singularité, du fait que ce projet est à l'origine une initiative provenant d'une OCB³ féminine** soucieuse d'éviter la dégradation de leur environnement et qui a retenu l'attention du jury des MOC I.

Localisation :

Le parc de loisirs de Kanau, sera localisé à l'intérieur d'un site boisé d'environ 978,8 m², à la frange de la zone protégée du Morne l'Hôpital. Ses dimensions maximales sont de 44,40 m de longueur et 22 m de largeur.

Le site du projet de parc de loisirs de Kanau au sein de la zone d'étude

³ OCB = Organisation Communautaire de Base

Par conséquent, le PARAD, plus particulièrement, la MOUS, les volets développement économique, leadership féminin/égalité des Genres ainsi que EPAHD⁴ a souhaité considérer le projet de LFE dans un cadre plus large, en le redimensionnant sur plusieurs points, dont :

- **son architecture** : offrir à LFE un appui technique supplémentaire d'un consultant externe qui soit un architecte-designer ou une firme spécialisée, ayant une sensibilité particulière pour les questions environnementales ;
- **sa fonction** : aménager un espace public de loisirs, ouvert aux personnes de différents âges et origines, et renforçant l'attractivité du quartier tout en générant une chaîne de valeurs positives aux alentours ; organiser en atelier-école l'apprentissage d'une technique de construction facile, écologique et innovante au bénéfice des femmes et des jeunes du quartier ;
- **son niveau d'investissement** : jusqu'à trois enveloppes sectorielles (FIRAD, Développement Economique, EPAH) sont disposées à contribuer à la réalisation de ce projet au regard des nouvelles considérations.

L'aménagement du parc de loisirs dans le sous-quartier de Kanau se fera en parallèle avec les autres travaux d'aménagement et de végétalisation. En effet, des travaux sont prévus tant au niveau du cœur de quartier, que le long d'un parcours écotouristique et socioculturel et participera de la création d'emplois temporaires dans le cadre du PARAD et au-delà. Il contribuera positivement à l'amélioration de l'employabilité des jeunes des deux sexes et des femmes de la zone. Ces groupes-cibles bénéficieront de nouveaux savoirs et savoir-faire qu'il leur sera possible de valoriser dans d'autres cadres d'intervention dans le quartier, (aménagement d'escaliers/sentiers/ mur de soutènement pour la GRD, etc.)

De plus, ce projet aura également un impact positif sur la reprise de confiance en soi des groupes-cibles qui sont généralement marginalisés et dévalorisés.

Ainsi, une partie de l'action s'inscrira parfaitement dans l'axe II de la stratégie de développement économique qui vise justement à promouvoir « *les filières économiques vertes et socioculturelles* ». Tandis que d'autres parties se retrouvent à la fois dans la stratégie MOUS, EPAHD, Genre ou encore GRD⁵. Ce, pour un résultat le plus abouti possible dans l'esprit de transversalité et d'interdépendance des différents enjeux, tel que recommandé par l'approche de développement durable/intégré.

⁴ EPAHD = Eau potable, assainissement, hygiène et déchets

⁵ Gestion des Risques et Désastres

II- Objet de la prestation

Le groupement GRET-OXFAM recherche un architecte-designer ou une firme spécialisée comme contractant pour concevoir et superviser les travaux d'aménagement du parc de loisirs à Kanau. Les travaux d'aménagement incluront la construction de divers éléments de la liste suivante :

III- Composantes attendues de l'ouvrage

1. Des installations de jeux et aire de jeux pour enfants de 190.00 m² ;
2. Une zone de lecture et de pique-nique pour tous âges de 266.00 m² ; comprenant des jeux de table avec 6 sièges (72 pneus).
3. Des bases en béton (macadam) pour accueillir 4 machines de Gym de plein air, à l'intérieur d'une plateforme de 100 m² entouré d'une clôture d'1m15 de haut (en fer forgé ou en cyclofence) ;
4. Un jeu de 4 machines dédiées à la gym de plein air entouré d'une clôture d'1m15 de haut (en fer forgé ou en cyclofence) ;
5. Un sentier en escalier d'environ 60.00 ml ; (soit des escaliers de 12 rangées de 2 pneus x 6 unités, ce qui représente environ 114 pneus) ;
6. Une série de mur de soutènement pour créer différentes plateformes :
 - Un de 40.00 ml x 3m avec 12 rangées de 54 pneus (648 pneus) ;
 - Un de 25.00 ml x 3.00 m comprenant 12 rangées de 34 pneus (408 pneus) ;
 - Un de 14.00 ml x 3.00 m comprenant 12 rangées de 19 pneus (228 pneus) ;
 - Et un de 14 ml x 3.00 m comprenant 12 rangées de 10 pneus (228) ;
7. Un bloc sanitaire complet, comprenant 2 cabines de toilettes respectant les standards d'accessibilité pour tous, soit de 6 m² chacune ; un réservoir d'eau souterrain de 1000 gallons sur une surface de 10 m²; un château d'eau, et une fosse septique écologique de 10 m² ; un dispositif interne ou externe pour se laver les mains qui, comme les WC, doit être suffisamment solide pour résister à un usage d'un public nombreux, jeune, et pas forcément habitué à utiliser des toilettes modernes.

IV- Taches du consultant et livrables

Mis à part les ouvrages eux-mêmes cités plus-haut, le consultant aura à :

- Concevoir et présenter un Plan d'ensemble pour l'aménagement du parc de loisirs écologique de Kanau en fonction des spécificités du site indiquées plus-haut ;

- Mais aussi, concevoir et présenter des plans et notes explicatives pour les ouvrages connexes tels : le bloc sanitaire, le réservoir d'eau, les manèges de jeux pour enfants, etc.
- Former les membres de LFE de telle sorte qu'elles puissent s'approprier les technologies innovantes proposées dans le cadre des travaux d'aménagement de la place publique écologique ;
- Superviser avec son équipe technique, les travaux qui seront réalisés de concert avec LFE ;
- Acquérir et installer les machines de gym de plein air.

V- Prérequis sociaux

- S'assurer que le design/Plan d'aménagement corresponde aux attentes de la communauté (y compris les enfants et jeunes), par le biais particulier de LFE ;
- Favoriser la participation active de LFE dans les travaux d'aménagement du parc, ainsi que les jeunes et les femmes.

VI- Résultats attendus à court et moyen termes

- Les femmes et les jeunes du quartier sont exposés et initiés/formés à de nouvelles techniques de construction faciles, écologiques et innovantes ; (court terme)
- De nouvelles AGR⁶ viennent s'y greffer et sont en lien avec les filières prioritaires dont le socioculturel, le récréosportif et l'écotourisme ; (moyen terme)
- Au moins 20 emplois directs temporaires sont générés au sein des groupes-cibles, en l'occurrence les femmes et les jeunes de Desprez ; (court terme)
- Un Plan de Gestion Intégré du parc permet une prise en charge de la gestion efficiente du parc par LFE avec le concours du voisinage immédiat sensibilisé, du CASEC et des autres organisations concernées comme l'OSAMH⁷ et LCE⁸ ; (court terme)
- L'ensemble du processus et des choix techniques de mise en œuvre des activités de construction du parc de loisirs est approprié par LFE ; (court terme)

⁶ AGR = Activité Génératrice de Revenus

⁷ OSAMH = Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne l'Hopital

⁸ LCE= Les Copains Ecologiques

VII- Démarche

La démarche que le consultant devra adopter dans le cadre de la réalisation de sa mission devra tenir compte des aspects suivants :

- **Renforcement organisationnel** : le consultant doit mettre en place un processus participatif dans le contexte de la réalisation des travaux de construction de la place publique. Il doit faciliter une participation maximale de LFE à toutes les étapes des activités. Ce pour une meilleure appropriation du processus et des ouvrages. De plus, il sera parfois nécessaire d'intégrer dans la démarche les parties prenantes suivantes : CASEC, OSAMH, LCE, les propriétaires, les représentants des OCB et les notables ;
- **Choix technique** : L'utilisation de matériaux de recyclage dont les pneus usagés, d'autres déchets disponibles, du remblai local... est obligatoire sauf pour les bases en béton où seront fixé les installations sportives et la/les clôture (s) ;

VIII- Expertise requise

Un architecte/designer ou une firme ayant une sensibilité spécifique pour l'environnement et la sensibilisation sociale, capable de mettre en évidence son expérience dans des projets similaires.

IX- Chronogramme des activités

Etapes	Date indicative
Publication de l'appel a proposition	Jeudi 19 mai 2016
Date limite de réception des offres et ouverture des plis	Mercredi 25 mai 2016 à midi
Evaluation des offres	Vendredi 27 mai à 8h30
Contractualisation	Lundi du 30 mai
Lancement des travaux	Lundi 6 juin
Réception des travaux	Semaine du 29 aout

X- Groupes d'intérêt concernés

Le CASEC, LFE, les associations concernées de la zone, les riverains, les propriétaires du site et le consortium GRET-OXFAM

XI- Aspects logistiques et financiers

Le consultant assure la prise en charge de tous les coûts afférant à la prestation.

XII- Contenu de l'offre

L'offre à soumettre doit être composée de la manière suivante:

1. Documents administratifs :

- Patente et Quitus à jour pour la firme et CV pour le consultant ;
- Une lettre de soumission comprenant un résumé des informations importantes (approche, expérience similaire, compréhension des termes de référence, etc.)

2. Proposition technique :

- Une présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de l'étude en conformité avec les termes de référence ;
- Un chronogramme d'activités ;
- Un portfolio faisant ressortir l'expérience dans la conduite de travaux similaires

3. Proposition financière :

- Les plans et devis détaillant les COUTS pour les fournitures, travaux et main-d'œuvre ; incluant la TVA en gourde haïtienne ;

Les offres seront fournies en 1 exemplaire original et 2 copies pour faciliter la séance d'évaluation des offres.

NB : l'ensemble des services contractés seront sujets à une taxation de 2% pour les consultants indépendants reconnus en Haïti et 20% pour les consultants ou entreprises internationaux non reconnus en Haïti. Pour les consultants indépendants ne disposant pas de quitus, Oxfam devra déduire le pourcentage correspondant des frais facturés pour réaliser le paiement en accord avec la loi haïtienne.

XIII- Date et lieu de dépôt de l'offre

Les offres doivent être soumises au plus tard le **lundi 23 mai 2016 à midi** sous pli cacheté, à l'adresse suivante :

Oxfam
3, Pèlerin 2A
Pétion-Ville, Haïti
HT6 142

Veillez mentionner « **APPEL D'OFFRES** » : « **Aménagement d'un parc de loisirs écologique à Kanau, quartier de Desprez, Port-au-Prince** » sur l'enveloppe.

Personne à contacter pour des questions : tel : 38562390 et email : JMolier@oxfam.org.uk